

Note à l'attention des clients de la société LEBORGNE SAS
2024
Service Après-Vente (SAV)

LEBORGNE SAS conçoit l'ensemble de ses produits selon des normes strictes. L'utilisation exclusive de matériaux de qualité garantit le meilleur résultat final. Avant d'être mis sur les marchés, chaque outil subit de nombreux tests qui garantissent l'excellente performance et la durabilité de nos produits.

La qualité est une valeur fondamentale de LEBORGNE depuis toujours. L'ensemble de la Société se mobilise pour la qualité de ses produits pendant toute leur durée de vie. Fournir un produit final de qualité est tout simplement la base sur laquelle repose un service de pointe que nous voulons offrir aussi bien aux clients distributeurs qu'aux consommateurs.

Afin de vous garantir une bonne gestion du SAV, merci de vous référer à la procédure établie ci-dessous. Celle-ci s'applique à l'ensemble des produits distribués par LEBORGNE.
Cette note s'applique pour la zone géographique France

Procédure SAV

1/ La garantie

RAPPEL de nos conditions générales de vente

Les produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication apparus lors d'un cas d'utilisation normale et dans le respect des conditions d'entretien. La durée minimum de garantie est de DEUX ans à compter de la date de livraison ou pour une éventuelle durée plus longue figurant sur l'emballage des produits.

Certains produits offrent une garantie extra contractuelle plus longue notifiée sur les emballages.

La garantie ne porte que sur les vices cachés qui se manifestent en cours d'utilisation normale des produits. Elle ne s'applique pas dans les cas de mauvais entretien, de mauvaise utilisation par l'acheteur ou de dégradations normales (usure). Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre notre société et l'acheteur. Au titre de la présente garantie, la seule obligation de la société LEBORGNE sera le remplacement gratuit du produit ou de l'élément défectueux.

Pour procéder au remplacement du produit défectueux, LEBORGNE pourra procéder à l'émission d'un avoir du produit correspondant ou à la saisie d'une nouvelle commande pour remplacer le produit défectueux.

Aucun dommage et intérêt ne pourra être accordé en sus en réparation d'un éventuel préjudice direct ou indirect, tel que l'impossibilité, par exemple, de commercialiser des produits défectueux.

Dans le cas où l'acheteur serait un non-professionnel, il bénéficiera de la garantie légale qui lui est due en tout état de cause du chef des défauts et vices cachés des produits.

- a) Précision : les produits vendus par la société LEBORGNE sont garantis contre tout défaut de fabrication ou de matière, **apparus lors de l'utilisation normale de nos produits et dans le respect de conditions d'entretien de ceux-ci, dans un cas normal d'utilisation.**